



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU LANGEVIN-SAINT-JEAN TENUE LE 21 FÉVRIER 2024, À 19H, EN VIRTUELLE

#### Étaient présents :

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Guillaume Paradis     | Membre parent |
| Marie-Ève Beaulieu    | Membre parent |
| Julien Desrosiers     | Membre parent |
| Josianne Désilets     | Membre parent |
| Éric Lepage           | Membre parent |
| Alphonse Misuku Imani | Membre parent |

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Valérie Coulombe       | Personnel enseignant |
| Maxime Chénard         | Personnel enseignant |
| Francis Michaud        | Personnel enseignant |
| Annie Saint-Vanne      | Personnel enseignant |
| Annick Dubé            | Personnel enseignant |
| Louis-Philippe Carrier | Personnel enseignant |

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Yannick Michaud | Membre de la communauté |
|-----------------|-------------------------|

|                |                               |
|----------------|-------------------------------|
| Michaël Fiola  | Représentant de la direction  |
| Myriam Boucher | Représentante de la direction |

#### Absences motivées

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| Poste vacant     | Personnel professionnel |
| Valérie Fournier | Personnel de soutien    |
| Émilie Ringuet   | Membre parent           |

#### 1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Éric Lepage souhaite la bienvenue aux membres présents. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

#### 2024-02-21-01 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Éric Lepage fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Annick Dubé et appuyé à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 2024-02-21-02 3. PROJET ÉDUCATIF (ADOPTION)

Monsieur Michaël Fiola nous fait la présentation du Projet éducatif 2023-2027. Lors de la dernière rencontre en équipe-école, nous avons statué sur le volet « mieux-être ». Il est précisé qu'il est possible qu'il y ait une mission pour l'école Langevin et une pour l'école St-Jean. Il en est de même pour les deux visions.

Pour l'orientation 1 : « *Soutenir chaque élève dans sa réussite* », monsieur Fiola mentionne que notre mission sera de diminuer le nombre d'élèves vulnérables dans nos écoles afin d'augmenter le pourcentage d'élèves qui obtiennent un diplôme à la fin du 5<sup>e</sup> secondaire. Cela se fera en offrant le bon service au bon élève. Nous devons personnaliser notre offre de service en s'assurant que chaque élève vulnérable reçoive le service qui lui convient.

Une des veilles importantes au niveau pédagogique sera le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de français de secondaire 2.

Pour l'orientation 2 : « *Offrir un milieu éducatif accueillant et inclusif* », nous voulons travailler sur le niveau de confiance des élèves envers les membres du personnel de l'école. Certaines questions du sondage COMPASS ont mis en lumière que tout près de 50% des élèves des deux écoles n'ont pas confiance en aucun adulte pour se confier s'ils vivent une problématique quelconque.

Dans le cadre de cette orientation, nous gardant en veille l'enjeu de la santé physique des élèves (le temps d'écran, la dépendance aux drogues et à l'alcool).

Monsieur Yannick Michaud témoigne que des élèves lui ont confié ne pas avoir d'adulte en qui ils ont confiance dans l'école pour pouvoir s'assurer que leur plan d'intervention soit respecté.

Madame Myriam Boucher précise que le PEVR peut être ajusté d'une année à l'autre en fonction de nouvelles réponses éventuelles des élèves au sondage COMPASS de cette année.

Il est proposé par madame Marie-Ève Beaulieu et appuyé à l'unanimité d'adopter le projet éducatif tel quel.

### 2024-02-21-03 4. MODIFICATION VOYAGE HARMONIE (ADOPTION)

Madame Myriam Boucher présente une demande de modification au voyage des élèves d'Harmonie de l'école Langevin à Sherbrooke dans le cadre du « MusicFest » au mois de mai.

Le coût du transport a littéralement explosé, ce qui fait que le budget prévu initialement ne pourrait être respecté sans faire au moins trois autres activités de financement.

Il est proposé de reporter ce voyage à l'an prochain et de bonifier le MusicFest de Montréal en ajoutant une deuxième nuit à l'hôtel et des activités supplémentaires.

Il est proposé par madame Annick Dubé et appuyé à l'unanimité d'approuver les modifications au voyage d'harmonie.

**2024-02-21-04 5. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2023-2024 MODIFIÉES (ADOPTION)**

Madame Myriam Boucher nous informe d'une modification dans les règles de régie interne concernant la possibilité de tenir certaines rencontres du CÉ à distance (Par exemple, pendant les mois d'hiver). Cela devra être déterminé lors de la 1<sup>re</sup> séance du CÉ en début d'année scolaire.

Il est proposé par madame Josianne Désilets et appuyé à l'unanimité d'approuver les modifications aux règles de régie interne.

**6. NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CONSULTATION)**

Madame Myriam Boucher consulte les parents du CÉ concernant le nombre de parents requis sur le dit CÉ. Le nombre de parents actuel est de 8.

Il est proposé par madame Josianne Désilets et appuyé à l'unanimité de conserver le nombre de parents à huit (8) (quatre (4) parents de chaque école).

**7. AUTRES SUJETS**

**7.1 Public :** Aucune personne du public n'est présente.

**10. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Beaulieu que la séance soit levée à 19h50.